

Prix de thèse Vétos-Entraide 2023

Règlement

PRÉAMBULE :

Vétos-Entraide est une association 1901 reconnue d'intérêt général, faite par des vétérinaires, pour servir les vétérinaires et les étudiant(e)s vétérinaires mais aussi leurs proches, leurs familles, leurs relations amicales et professionnelles.

Vétos-Entraide défend de nombreuses valeurs dont l'entraide, la solidarité, la tolérance, l'échange/le partage, la confraternité, et la bienveillance. Les objectifs non exhaustifs de l'association Vétos-Entraide sont :

- Renforcement du lien social entre tous les vétérinaires (notamment par des espaces de discussion confraternelle)
- Prévention du mal-être professionnel et la promotion du bien-être des vétérinaires : Vétos-Entraide est une structure de soutien d'urgence aux vétérinaires en difficulté mais aussi de prévention.
- Réflexions autour des évolutions de la profession et des conditions d'exercice professionnel
- Entraide morale pour et par les vétérinaires (notamment par un espace d'écoute composé de membres de l'association formés à l'écoute et proposant une réponse confidentielle et personnalisée, dans le respect de l'anonymat et d'échanges dans un cadre sécurisé et indépendant).

En 2023, Vétos-Entraide a reçu le don de la cagnotte créée par la famille et les proches de Françoise Lachenal suite à son suicide. Vétos-Entraide a souhaité donner une dimension concrète à ce don. En accord avec la famille de Françoise, c'est ainsi qu'en 2024 Vétos-Entraide crée un prix de thèse pour soutenir et mettre en avant le travail d'étudiant(e)s vétérinaires en lien avec les valeurs et objectifs défendus par l'association.

ARTICLE 1 : Objet

Ce prix est destiné à récompenser la thèse d'un(e) étudiant(e) issu(e) d'une Ecole Nationale Vétérinaire Française ou le travail de fin d'étude d'un(e) étudiant(e) issu(e) d'un cursus permettant d'exercer la médecine vétérinaire dans le pays de l'établissement.

Ce prix a pour but d'encourager et de diffuser les travaux en lien avec les valeurs et objectifs portés par Vétos-Entraide et de favoriser les échanges entre les différentes générations de vétérinaires.

ARTICLE 2 : Condition d'éligibilité

- Le prix est ouvert aux vétérinaires diplômé(e)s ayant soutenu leur travail entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023. Les participant(e)s peuvent résider en France ou dans tout autre pays.
- Le sujet du travail présenté doit être en lien avec les valeurs de Vétos-Entraide exposées cidessus.

- Le travail proposé doit être rédigé en français ou en anglais et ne doit pas faire l'objet d'une clause de confidentialité totale.

ARTICLE 3 : Modalité de participation

Chaque candidat(e) devra envoyer son dossier complet avant la date limite à l'adresse en utilisant le formulaire disponible à l'adresse : <https://vetos-entraide.com/prix-de-these/>.

Ce dossier comprend :

- Nom et prénom, adresse mail, numéro de téléphone, école vétérinaire avec l'année de sortie et la date de soutenance.
- Le manuscrit de la thèse (ou travail de fin d'étude type mémoire) candidate en version PDF
- Une lettre de motivation d'une page présentant le travail du (de la) candidat(e)
- Document de validation de la thèse (travail de fin d'étude) remis en fin de soutenance par le jury universitaire.
- Si le travail soumis n'est pas écrit en français : un résumé de 5 à 10 pages rédigé en français.

ARTICLE 4 : Calendrier

Le calendrier est le suivant :

- 15 février 2024 à 12h00 : date limite de dépôt des dossiers. Les dossiers réceptionnés après cette date et les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte
- 15 février au 15 mars : lecture et présélection d'un maximum de 5 thèses ou travaux de fin d'étude vétérinaire par le jury de présélection
- 15 mars au 15 avril : vote à bulletin secret pour le travail lauréat par les membres de VétosEntraide volontaires
- 20 avril 2024 au plus tard : communication des résultats aux candidats par courriel pour le/la lauréat(e) ;
- Remise du Prix de thèse lors des Journées Nationales des GTV (15 au 17 mai 2024 à Tours).

ARTICLE 5 : Processus de sélection

Le jury de présélection, constitué de 4 à 6 membres de Vetos-Entraide, réalisera une présélection d'un maximum de 5 thèses ou travaux de fin d'études vétérinaires. Chaque membre du jury disposera d'un capital de 10 points à attribuer librement aux thèses qu'il considère comme la ou les plus méritantes. Les thèses seront ensuite classées en fonction du nombre de points cumulés. Pour l'année 2024, le Jury de préselection est composé de M. Addey William, Mme Benoist Loriane, Mme Crenn Laurence, Mme Demars Fanny, M. Gauthier Clement.

Ces travaux seront ensuite soumis à l'examen des membres de Vétos-Entraide à jour de leur cotisation et volontaires pour participer à la sélection du (de la) lauréat(e) du prix de thèse de l'association. Chaque volontaire disposera d'un capital de 10 points à attribuer librement aux thèses qu'il considère comme la ou les plus méritantes. L'identité des membres participants sera/pourra être maintenue confidentielle. Le travail ayant cumulé le plus de points se verra attribuer le prix de thèse sous réserve du respect du règlement par le candidat lauréat.

En cas d'égalité, le jury de présélection départagera les candidat(e)s ex-aequo.

Les membres du jury de présélection et les membres volontaires participants à la seconde phase de sélection sont souverains dans leurs décisions. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix de thèse.

ARTICLE 6 : Dotation du prix

Le/la lauréat(e) recevra un chèque d'un montant de 1000€ et l'adhésion à l'association VétosEntraide sera offerte pour un an au (à la) candidat(e). Les frais de déplacement ainsi que le logement du (de la) candidat(e) pour la remise du prix seront également pris en charge par VétosEntraide sur présentation de justificatifs dans la limite de 500€.

Le Prix de thèse Vetos-Entraide est strictement personnel et n'est pas cessible.

Dans le cas où le/la lauréate ne pourrait participer à la remise du prix ou en cas de désistement, l'association Vétos-Entraide se réserve le droit de réattribuer le Prix au (à la) participant(e) ayant été classé(e) en seconde position.

ARTICLE 7 : Engagement des candidats

Les candidat(e)s s'engagent à garantir sur l'honneur la sincérité et la véracité des informations qu'ils (elles) fournissent et à répondre à toute demande d'information de la part des organisateur(ice)s. Les participant(e)s autorisent Vétos-Entraide à mettre à disposition de ses adhérent(e)s leur manuscrit de thèse.

Le/la lauréat(e) s'engage :

- à participer à la remise du prix qui se déroulera lors des Journées Nationales des GTV, du 15 au 17 mai 2024 à Tours. Il/elle sera sollicité(e) pour présenter brièvement sa thèse.
- à présenter son travail dans une courte vidéo de quelques minutes ainsi que lors d'un déjeuner Vétos-Entraide.

Les participant(e)s aux prix de thèse autorisent Vétos-Entraide à utiliser leurs noms et prénoms, le titre de leur thèse et leurs vidéos de présentation dans leurs communications, sur quelque support que ce soit, sans limitation de durée et sans que cela confère un droit ou un avantage quelconque.

L'envoi du dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Chaque candidat(e) autorise les organisateur(ice)s à faire la promotion par tous moyens de la thèse primée.

ARTICLE 8 : Loi « informatique et libertés »

L'association Vétos-Entraide s'engage à respecter la vie privée des candidat(e)s et à respecter la réglementation concernant leurs données personnelles confidentielles et traitées comme telles. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les candidat(e)s bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient plus communiquées à des tiers. S'ils(elles) souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils (elles) peuvent s'adresser à Vétos-Entraide via l'adresse électronique : contact@vetos-entraide.com

ARTICLE 9 : Modalités d'annulation du présent prix

Les organisateur(ice)s se réservent le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent concours, sans que leur responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 10 : Litiges et modifications du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par le jury de présélection. Le présent règlement pourra être modifié et complété par le jury de présélection sans avis préalable. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet de Vetos-Entraide.

Pour tout complément d'information sur le Prix de thèse Vétos-Entraide ou tout renseignement sur le présent règlement, contactez-nous sur prixdethese@vetos-entraide.com